

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Yonne  
COMMUNE DE MONTIGNY LA RESLE  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Délibération n° 2024 - 43  
Séance du 27 novembre 2024

Afférent au Conseil	: 15	Pouvoirs	: 2
En exercice	: 13	Absents excusés	: 2
Présents	: 10	Absents	: 1
Date de convocation	: 19/11/2024	Date d'affichage	: 19/11/2024

L'An deux mil vingt-quatre, le mercredi 27 novembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique TORCOL, Maire.

Etaient présents : Dominique TORCOL - Audrey BON - Philippe BALANÇON - Pierre Alain BOURDILLON - Arlette COURTY - Brigitte DURY - Christian DOUSSOT - Marie-Christine GAULUET - Vincent MICHELET - Valérie PERON

Absents excusés : Gil GONDET pouvoir à Philippe BALANÇON  
Jérôme DUHANOT pouvoir à Dominique TORCOL

Absents : Joao PEREIRA DE MOURA

Secrétaire de séance : Valérie PERON

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut délibérer.

**OBJET** : Acceptation de la subvention de la CA de l'Auxerrois pour le remplacement de la porte et de deux fenêtres du Centre de Loisirs dans le cadre du fonds de soutien des projets communaux

Vu la délibération n° 2022-30 du 24 novembre 2022 sur l'adoption du règlement d'intervention du fonds de soutien se soutien aux communes pour les projets communaux par le Conseil de la Communauté de l'Auxerrois

Vu la délibération n°2024-189 du 3 octobre 2024 pour l'attribution d'une aide dans le cadre du fonds de soutien aux projets communaux concernant le remplacement de la porte et de deux fenêtres du Centre de Loisirs de la commune de MONTIGNY LA RESLE

**Considérant** que la Commune de MONTIGNY LA RESLE est éligible à ce fonds de soutien, elle a sollicité un soutien financier pour le remplacement de la porte et de deux fenêtres du Centre de Loisirs d'un montant de 4 977,47 € pour des travaux estimés à 9 954,94 € HT

DEPENSES HT	RECETTES HT
Remplacement porte et deux Fenêtres du Centre de Loisirs : 9 954,94 €	Communauté de l'Auxerrois : 4 977,47 €
	Autofinancement : 4 977,47 €
<b>TOTAL DEPENSES HT : 9 954,94 €</b>	<b>TOTAL RECETTES HT : 9 954,94 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **ACCEPTÉ** la subvention de 4 977, 47 € dans le cadre des fonds de soutien aux communes

**Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.**

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture **29 NOV. 2024**  
Publication ou notification le



Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Dominique TORCOL

